

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-845

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 30

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.